



Municipalité

Chute-aux-Outardes



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'UNION FAIT LA FORCE (DE FRAPPE)

**Chute-aux-Outardes, le 17 décembre 2020** – Les municipalités de Ragueneau, Chute-aux-Outardes et Pointe-aux-Outardes unissent leurs forces pour créer un service de sécurité incendie commun, en signant une entente intermunicipale en ce sens.

L'entente prévoit, à compter du 1er janvier 2021, la délégation des compétences en matière de service de sécurité incendie, des municipalités de Ragueneau et de Pointe-aux-Outardes, en faveur de la municipalité de Chute-aux-Outardes. Cette dernière agira à titre de mandataire et aura la responsabilité de l'organisation, de l'opération et de l'administration du service de protection contre les incendies.

Ce regroupement est devenu nécessaire afin de continuer à répondre aux besoins des citoyens et de respecter les nouvelles exigences du schéma de couverture de risque révisé, qui entrera en vigueur au début de l'année 2021.

Les trois casernes du territoire demeureront. Ils seront les trois points de départ pour la couverture du territoire afin que la force de frappe soit maximisée.

-30-

Source : Philippe Beudet  
Directeur du service de sécurité incendie de Chute-aux-Outardes  
418 567-2144, poste 723  
directeurssi@municipalitecao.ca